

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

FÉVRIER 2016

À LA UNE



- 04 : ÉLECTIONS
- 07 : TAXES 2016
- 08 : REMERCIEMENTS
- 09 : LOISIRS
- 11 : OFFRE D'EMPLOI
CAMP DE JOUR
- 13 : INFOS PRATIQUE
- 20 : PROCÈS-VERBAL

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

25 et 28 mars
pour le congé de Pâques

CLAUDE GRENACHE, L'HOMME FORT, SUPERBE HERCULE!



Il vécut une partie de sa vie à Sainte-Hélène-de-Bagot, son souvenir est loin. Il a été un athlète fort apprécié parce qu'il réunissait la beauté plastique à une force remarquable. Ce superbe Hercule avait 6 pieds de taille et pesait 200 lbs. Une figure au trait de grande régularité, de grands yeux bleus au regard doux et ferme, une longue chevelure blonde qui flottait sur ses épaules et lui donnait un air de Samson biblique. Lorsqu'il paraissait tout à coup sur la scène vêtu d'un maillot et d'un collet de soie rose qui mettait en relief sa taille élevée, son étonnante musculature ainsi que l'harmonie générale de sa silhouette, la foule enthousiasmée applaudissait avec chaleur pendant des minutes.

Ajoutons que Grenache fut le premier athlète qui parcourut le pays en donnant des exhibitions de force et d'adresse avec des acrobates, des musiciens et des chanteurs.

Claude Grenache naquit à Saint-Jacques L'Achigan, le 13 février 1827 du mariage de Sébastien Grenache et d'Anathalie Thibodeau. Il a grandi dans sa paroisse natale. Au sortir de l'école, Grenache adopta le métier de forgeron, lequel était un excellent entraînement pour les muscles, notre compatriote se développa rapidement, et à vingt ans il pesait 95 kilogrammes, était fort comme trois

hommes de son âge et pouvait rencontrer tout venant. Un jour qu'il labourait tranquillement son champ, un bagarreur du nom de « L'Oiseau rouge » lui demanda où habitait Claude Grenache pour le défier en combat. Grenache levant à bras tendu sa charrue, montra sa maison.

En 1848, il épousa Elizabeth d'Aubreville, et il s'établit à Sainte-Hélène sur une ferme. Des citoyens l'ont vu manœuvrer seul à la place quatre hommes, une bille de merisier très lourde. D'autres ont été témoin qu'il arracha une souche que plusieurs cultivateurs avaient en vain essayé de déplacer. Grenache ne fut pas considéré comme un batailleur. En 1862, il s'engagea dans l'armée américaine. Le 23 octobre, veille du départ des troupes, il y eut une grande illumination à Boston : se trouvant sur un navire en rade, il grimpa dans la mâture à la suite des matelots pour mieux voir le spectacle. Un faux mouvement lui fait perdre l'équilibre et le malheureux s'écrasa sur le pont. La mort ne fut pas instantanée. Il fut inhumé le 9 février 1863 dans le cimetière de Sainte-Hélène. Voilà une bien triste fin pour un homme si talentueux. Il avait 35 ans, il a disparu soudainement en ne laissant de son passage qu'un sillon lumineux. Mlle Marie-Evelyne Sawyer, une hélénoise devenue maskoutaine, nous souligne qu'un gros tas de roches fut déposé sur la tombe afin d'empêcher le vandalisme.

Source : Histoire anecdotique des Athlètes Canadiens-Français par E.Z. Massicotte

Source : Livre du 150 ième, Collaboration : Jean-Guy Daigle

Administration MUNICIPALE



YVES PETIT
450 791-2508 Cell.: 450 779-1872

Maire
Siège d'office sur tous les comités



MICHEL BROUILLARD
450 791-2694

Conseiller #5

- Loisirs
- Service incendie, schéma de risque
- Voirie, environnement et cours d'eau



POSTE VACANT

Conseiller #1
Informations à venir
en mars 2016



HÉLÈNE DUFAULT
450 791-2124

Conseillère #6

- Finances, personnel et dév. économique
- Bibliothèque et culture
- Patrimoine
- Office municipal
- Régie des déchets
- Mairesse suppléante



STÉPHAN HÉBERT
450 791-2842

Conseiller #2

- Sécurité civile
- Régie des déchets
- Aqueduc et épuration des eaux
- Voirie, environnement et cours d'eau



RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297

Conseiller #3

- Loisirs
- Sécurité civile



ANDRÉ LÉVESQUE
450 791-2690

Conseiller #4

- Finances, personnel et développement économique
- Service incendie, schéma de risque
- Aqueduc et épuration des eaux

PERSONNEL MUNICIPALE

450 791-2455



VÉRONIQUE PICHÉ

Directrice générale (Lundi au jeudi)
Poste 224 • dg.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

SYLVIE VANASSE

Directrice générale adjointe (Mardi au vendredi)
Poste 225 • adj.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

MARTINE LUPIEN

Secrétaire-réceptionniste (Lundi, mardi, jeudi et vendredi)
Poste 222 • mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

BERTRAND LAPIERRE

Directeur des travaux publics
Poste 226 • travauxpublics.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

RAYMOND LESSARD

**Officier municipal en bâtiment
(Mercredi 17:30 à 20:30 et samedi 13:00 à 16:00)**
Poste 223 • inspecteur.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

DAVID LEBEL

Directeur service des incendies
incendie.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

JÉZABELLE LEGENDRE

Technicienne en loisirs (Lundi au vendredi 8:30 à 15:00)
Poste 231 • loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca



Mot du MAIRE

Yves Petit
Maire de
Sainte-Hélène-de-Bagot

Pour commencer, je vous souhaite à tous un bon début d'Année 2016. Deux choses ont attiré notre attention depuis janvier : les évaluations des bâtiments et les élections.

ÉLECTIONS

Je veux tout d'abord remercier les candidats qui se sont présentés au poste de conseiller #1 pour leur intérêt et leur course. Merci également à tous les citoyens qui ont bravé le froid le 7 et le 14 février dernier afin d'exercer leur droit de vote.

La Loi nous oblige à attendre un délai de 4 jours après la date du scrutin afin de rendre officiel à 100% l'annonce du nouvel élu ou de la nouvelle élue. Cependant, si la tendance se maintient, madame Lise Laferrière deviendra la prochaine conseillère #1. Vous trouverez l'information officielle sur nos 2 tableaux d'affichage habituels (un au parvis de l'église, l'autre au bureau municipal) après vendredi le 19 février 2016. Le conseil et moi félicitons madame Laferrière pour sa victoire et lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions.



ÉVALUATIONS DES IMMEUBLES

J'ai eu quelques commentaires de citoyens inquiets lorsque les évaluateurs de la MRC se présentaient à leur domicile ou sur leur terrain. Tout d'abord, je tiens à vous rassurer. Les représentants de la firme « Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés Inc. » ont été mandatés par la MRC des Maskoutains pour évaluer les bâtiments et maisons sur le territoire de notre municipalité. Chaque représentant a en sa possession une carte d'identité avec photo ainsi qu'une lettre d'identification signée par la Municipalité. Leur auto est également identifiée. Les représentants doivent visiter l'intérieur de votre propriété et peuvent prendre des photos à l'extérieur de votre immeuble. Par contre, ils n'entrent pas dans les bâtiments d'élevage sans votre autorisation.

Les évaluateurs se promènent sur le territoire, mais ne peuvent malheureusement pas prendre rendez-vous avec les citoyens. Certains bâtiments sont sur des lots dont le propriétaire habite à l'extérieur de Sainte-Hélène-de-Bagot ou sur des lots plus loin du bâtiment qu'ils doivent évaluer. Alors, il leur est impossible de vous avertir d'avance de leur présence.

Si vous êtes absents, ils vous laisseront un formulaire à remplir et à leur retourner par la poste. Pour toutes questions, vous pouvez téléphoner à la MRC au 450 774-3141.



Mot de la DIRECTRICE GÉNÉRALE

Véronique Piché
Directrice générale et
Présidente d'élections

ÉLECTIONS

Les 3 derniers mois ont été très occupés pour le personnel du bureau municipal avec le déclenchement des élections partielles. Nous avons dû retrousser nos manches et redoubler d'ardeur afin de conjuguer avec la fin et le début d'année financière, les échéances de taxes, les élections, les dossiers urgents à traiter et le tralala quotidien. Toutefois, tout s'est bien déroulé et je veux féliciter l'équipe administrative sur laquelle la municipalité peut toujours compter et qui n'a pas hésité à faire des tâches connexes pour s'entraider.



Par ailleurs, sur 1249 voteurs, 457 personnes se sont prévalues de leur droit de vote les 7 et 14 février dernier. Cela représente 36,5% des voteurs. Pour une élection partielle, personnellement, je trouve que c'est un bon taux de participation. Pour résumés les 2 journées de vote, tout s'est très bien passé. Félicitations au personnel électoral pour leur bon travail ainsi qu'aux candidats qui étaient en course.

LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE

Étant moi-même un parent et pas parfaite à 100% (même si je le voudrais bien-sûr ☺), je me dois de vous partager l'information reçue et lue en lien avec la semaine de la persévérance scolaire.

Bref, si vous avez la chance de parler à un jeune étudiant, demandez-lui comment ça va VRAIMENT mais surtout, écoutez-le sans jugement. De plus, une écoute active, un mot d'encouragement inattendu de votre part, un petit geste gentil, un mot dans la boîte à lunch, etc. peuvent faire toute la différence! Un jeune qui se sent écouté se sentira déjà mieux et trouvera plus facilement le moyen de rester accroché à l'école ou même de garder sa motivation.

Parents, professeurs, amis, municipalité, tous ensemble, on peut faire la différence! Encourageons nos jeunes à persévérer!





ADRESSES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 379, 7^e avenue
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Courriel: mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au vendredi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE

Adresse: 421, 4^e avenue
Téléphone: 450 791-2455

BIBLIOTHÈQUE

Adresse: 384, 6^e avenue
Téléphone: 450 791-2455, poste 230

Mercredi 19 h à 21 h
Samedi 9 h 30 à 11 h 30

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

Adresse: 650, rue Principale
Téléphone: 450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

Adresse: 401, 4^e avenue
Téléphone: 450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

Téléphone: 450 793-4188

Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot

Adresse: 655, rue Principale
Téléphone: 450 791-2666

DÉPUTÉ PROVINCIAL : ANDRÉ LAMONTAGNE

Drummondville: 819 474-7770
Acton vale: 1-800-969-3793
Courriel: Andre.Lamontagne.JOHN@assnat.qc.ca

DÉPUTÉE FÉDÉRALE : BRIGITTE SANSOUCY

Saint-Hyacinthe: 450 771-0505
Courriel: brigitte.sansoucy@parl.gc.ca

LIENS D'INTÉRÊT



CÂBLEVISION



1-800-567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL



1-866-764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC



1-888-835-3232 • www.telebec.com

XITTEL



1-866-853-323 • www.xittel.net

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.regiedesdechets.qc.ca

ÉCOCENTRES

450 774-2350
www.regiedesdechets.qc.ca/ecocentres_intro.html

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401 • www.cssh.qc.ca

MRC DES MASKOUTAINS

450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

TRANSPORT ADAPTÉ

450 774-8810 • mmartel@mrcmaskoutains.qc.ca

TRANSPORT COLLECTIF

450 774-3173 • tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca



Déchets



Recyclage



Organique

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
		1	2	3	4	5
6	7	Séance du conseil 19h30 	8	9	10	11
Heure avancée						
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	Bureau municipal FERMÉ 25	26
27	Bureau municipal FERMÉ 28	29	30	31		

RÉSERVATION DE SALLES OU D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Salle polyvalente	175,00\$	201,21\$	275,00\$	316,18\$
Cuisine	100,00\$	114,98\$	100,00\$	114,98\$
Gymnase-Cuisine	275,00\$	316,18\$ (20\$/h, max.2h)	375,00\$	431,16\$ (40\$/h, max.2h)
Hall du centre	50,00\$	57,48\$	100,00\$	114,98\$
Centre des loisirs	100,00\$	114,98\$	150,00\$	172,46\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Jézabelle Legendre 450 791-2455, poste 231 ou à loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

TARIFICATION ANNUELLE DE LA PUBLICITÉ (10 PARUTIONS)

Publicité noir et blanc à l'intérieur du journal	Publicité couleur à l'arrière du journal
1/4 page : 150 \$ (plus taxes) (carte d'affaires simple)	1 page : 1 500 \$ (plus taxes)
1/4 page : 275 \$ (plus taxes) (carte d'affaires double)	
1/2 page : 500 \$ (plus taxes)	
1 page : 1 000 \$ (plus taxes)	

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 793-2908 ou à info@horizongraphique.com



Sylvie Vanasse
Directrice générale adjointe

Le temps d'acquitter vos **TAXES MUNICIPALES 2016** est arrivé. Voici des informations intéressantes à retenir.

DATES D'ÉCHÉANCE

1 ^{er} versement	25 février 2016
2 ^e versement	25 mai 2016
3 ^e versement	23 août 2016

Les dates d'échéance des versements pour le compte de taxes 2016 doivent être respectées, peu importe la date à laquelle vous êtes devenu propriétaire, et ce, afin d'éviter des frais d'intérêts. Tout compte de taxes inférieur ou égal à 300 \$ est payable en totalité à la date d'échéance du 1^{er} versement, soit le 25 février 2016.

Voici 6 FAÇONS d'acquitter vos taxes municipales.

FAÇON #1

AU BUREAU MUNICIPAL ET PAR LE BIAIS DE LA BOÎTE AUX LETTRES À CÔTÉ DE L'ENTRÉE PRINCIPALE

- Avec la **boîte aux lettres**, ce qui est intéressant, c'est que vous n'êtes pas obligé de vous présenter durant les heures d'ouverture du bureau municipal. Vous n'avez qu'à déposer votre ou vos chèques dans ladite boîte.
- Prendre note de ne JAMAIS déposer de l'argent comptant dans la boîte aux lettres. Si vous faites un paiement en argent comptant, venez en personne au bureau municipal.
- **Interac (débit seulement)**



FAÇON #2

PAR LA POSTE

Au 379, 7^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

FAÇON #3

PAR LE BIAIS DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS

Au guichet automatique

FAÇON #4

PAR LE BIAIS DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS

Au comptoir de service

FAÇON #5

PAR LE BIAIS DE LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS

Par transaction électronique (Accès D)

Quand vous êtes connectés dans votre dossier sur Accès D, à fournisseur vous sélectionnez : fournisseur : MUNICIPALITÉ STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, et au numéro de dossier, vous écrivez votre MATRICULE (votre matricule de 10 chiffres est indiqué sur votre compte de taxes).

Important : vérifiez votre numéro de dossier (MATRICULE); il peut avoir changé depuis l'inscription de votre facture. Le matricule est un numéro identifiant votre propriété. Pour ceux qui reçoivent plus d'un compte de taxes, vos paiements doivent correspondre avec chacun des numéros de matricules en question.

Quand vous payez de cette façon, prévoir un délai de 48 à 72 heures pour les transferts de fonds.

FAÇON #6

PAR L'ENTREMISE DE VOTRE CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE

PAIEMENT PAR CHÈQUE

- Les chèques doivent être faits à l'ordre de : MUNICIPALITÉ SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
- Sur les chèques, au recto, INSCRIVEZ VOTRE NUMÉRO DE DOSSIER (MATRICULE) ET JOINDRE LE OU LES COUPONS DE REMISE APPROPRIÉS.
- Tous les CHÈQUES POSTDATÉS sont acceptés et peuvent être envoyés en tout temps au bureau municipal.



Versements mensuels

Avez-vous déjà pensé vous ouvrir un compte épargne afin d'y effectuer des **virements périodiques** pour accumuler la totalité de vos taxes municipales ? Voici un bon moyen d'épargner tout au long de l'année.

.....

Coupons / Matricules

Vous avez perdu vos petits coupons à détacher pour joindre avec votre paiement ou vous ne vous souvenez plus du montant de votre paiement ? Et bien, pas de problème! Allez sur le site internet de la municipalité au www.sainte-helenedebagot.com et sous l'onglet **Rôle d'évaluation en ligne**, vous allez trouver le montant de vos 3 versements de l'année ainsi que votre numéro de matricule permettant de relier votre paiement à votre propriété. Vous pouvez même l'imprimer.

.....

Arrérage

Si vous avez dépassé la date limite d'un paiement, téléphonez au bureau municipal au 450 791-2455, poste 222 ou écrivez-nous au mun.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca afin de savoir le montant exact à payer (incluant les intérêts), car ceux-ci se calculent quotidiennement. Vous pouvez faire un paiement en tout temps.

.....

Matricule

Si vous avez plus d'une propriété, prenez soins d'associer le bon numéro de matricule à chaque paiement.

Créancier hypothécaire

Si vos taxes sont payées par votre créancier hypothécaire, il est de votre responsabilité de lui transmettre votre compte de taxes (avec les dates d'échéance) et de vous assurer que les paiements seront effectués dans les temps requis.

.....

Taxes municipales / Taxes scolaires

Lorsque vous payez au Guichet ou par Internet (Accès D), **ASSUREZ-VOUS DE CHOISIR LE BON FOURNISSEUR.**

Il arrive fréquemment que des citoyens paient leur facture de taxes scolaires en utilisant le code destiné aux taxes municipales. Ils demandent ensuite d'être remboursés pour pouvoir payer la bonne facture. Il est de votre responsabilité de vous assurer de payer le bon fournisseur. Vérifier le numéro de matricule (ou de fournisseur) chaque fois qu'on fait un paiement est la meilleure façon d'éviter les erreurs.

Aucun remboursement ne sera désormais fait pour ce genre d'erreur.

.....

Interac

Le montant maximum d'achat que vous pouvez faire pour payer vos taxes municipales par interac au bureau municipal dépend de votre montant transit qui a été établi avec votre institution financière. Nous avons remarqué que pour la plupart d'entre vous, ce montant est d'un maximum de 1000\$. Si vous désirez pouvoir payer par interac un montant plus élevé, renseignez-vous auprès de votre Caisse populaire ou auprès de votre Banque afin de faire augmenter ce montant transit.

REMERCIEMENTS



Le service incendie de Sainte-Hélène-de-Bagot tient à remercier chaleureusement la Promutuel Assurance de Bagot pour sa généreuse contribution qui nous a permis de faire l'achat d'une caméra thermique pour le service incendie. Merci à M. Pierre Bernard, agent en assurance de dommage, qui a grandement participé à l'obtention de cette commandite.

Merci

David Lebel
Directeur service des incendies



L'Évènement Party Jump

est de retour pour la relâche!



29 février au 4 mars

Horaire

Tous les jours de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h. Attention, Party Jump ferme ses portes de 12 h à 13 h.

Horaire spécial pour le jeudi 3 mars

En plus de la journée, Party Jump sera ouvert de 18 h à 21 h.

Pour les familles, aucune réservation n'est nécessaire.

Pour les groupes de 15 personnes et plus, il est obligatoire de réserver auprès de Jézabelle Legendre.
450 791-2455 (231) ou 450 230-2092



Tarification

5 \$ par bloc de trois heures (am ou pm)
5 \$ pour la soirée du jeudi 3 mars

Vente de grignottines et breuvages

Prenez note qu'il y aura de la barbe à papa, des bonbons et de la slush en vente sur place à petit coût.

Argent comptant seulement



AMUSEZ-VOUS!

Endroit: Centre communautaire de Sainte-Hélène-de-Bagot (421, 4e avenue)

Camp de jour estival 2016



Soyez prêts à vous inscrire dès le
1er avril 2016 via le site
www.sainte-helene-de-bagot.com
ou le mercredi 6 avril de 18 h à 20 h
au centre communautaire de
Sainte-Hélène-de-Bagot (421, 4e avenue).

Horaire du camp:

du 27 juin au 12 août 2016

Cette année, le camp est en continu, pas de
relâche. Si la demande est grande, possibilité
de prolonger jusqu'au mardi 16 août.

Coût:

170 \$ / enfant (résident)
(Service de garde et sorties non-inclus.)

Information: Jézabelle Legendre au
450 791-2455 (231) ou via

loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca

La programmation sera dévoilée bientôt!

COURS DE DESSIN

(enfant de 8 à 12 ans)

INITIATION À LA CRÉATION DE PERSONNAGES

M. Denis Bélanger, graphiste de formation, propose aux enfants d'explorer l'univers du dessin de plusieurs façons. Pour connaître l'horaire, le coût et tous les détails de ce nouveau cours, veuillez communiquer directement avec M. Denis Bélanger via son courriel au belanger_denis@yahoo.ca



COURS DE GARDIENS-AVERTIS 2016

Comme plusieurs parents souhaitent avoir cette information, je vous annonce qu'il y aura un cours de gardiens-avertis dans les locaux de la municipalité de Saint-Hugues le 7 mai prochain. Pour de plus amples informations et pour vous inscrire, veuillez communiquer avec Joannie Mongrain au 450 794-2030, poste 7.

OFFRE D'EMPLOI

Cinq postes d'animateurs pour le camp de jour estival 2016

Type de poste

Étudiant, Temps plein
(27 juin au 16 août)

Description du poste

La personne en poste est sous la responsabilité de la coordonnatrice du camp de jour. La nature du travail consiste à planifier, organiser et animer un groupe d'enfant âgé entre 5 et 12 ans. Également, la personne doit participer activement à l'élaboration des journées thématiques, les profils, le spectacle de fin d'été et les sorties. La personne doit se rendre disponible pour une journée de formation et plusieurs rencontres d'équipe avant le début du camp.

Exigences

- Être âgé de 15 ans et plus;
- Être aux études à temps plein et y retourner à l'automne 2016;
- Être disponible pour toute la période estivale 2016, soit du 27 juin au 16 août;
- Avoir un intérêt marqué pour les métiers reliés à la clientèle du camp de jour;
- Démontrer clairement un sens des responsabilités et un esprit d'équipe fort;
- Posséder une automobile est un atout.

Conditions salariales : selon expérience

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae, avant le 15 mars 2016, 16 h, à l'adresse : 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, (Québec) J0H 1M0. Seules les personnes retenues recevront une communication.

Il faut noter que le genre masculin est utilisé dans ce texte dans l'unique but d'en alléger la lecture.

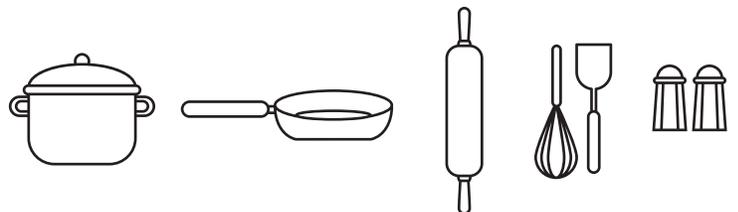
UN MOT SUR LA CUISINE COLLECTIVE : GÉNÉREUSE

Les cuisines collectives se déroulent au centre communautaire de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot (421, 4^e avenue). Les participants(es) cuisinent dans une ambiance agréable, amicale et respectueuse.

Alors, si vous avez besoin d'un petit coup de pouce et que vous êtes à faible ou même moyen revenu, **pourquoi ne pas profiter de ce service?** Le coût est de 15\$ par cuisine.

Prochaines cuisines collectives:

Le 16 mars 2016 et 21 avril 2016 dès 9h.



ATTENTION : Il est obligatoire de réserver votre place auprès de Jézabelle Legendre au 450 791-2455, poste 231.

UNE PARADE en 2016



D'ici le soulèvement de la **FÊTE NATIONALE** prévu le 25 juin prochain, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot se mobilise pour organiser une **PARADE** traditionnelle. Elle est à la recherche de **BÉNÉVOLES** pour la réalisation de ce projet rassembleur! La fanfare est déjà réservée! Soyez créatifs et créatives et faites partie de la tradition!

Pour faire partie de l'équipe ou inscrire un char allégorique:

Communiquez avec Mme Jézabelle Legendre soit par courriel au loisir.ste-helene@mrcmaskoutains.qc.ca ou par téléphone au 450 791-2455, poste 231.

Programme RénoRégion

La MRC des Maskoutains disposera d'une enveloppe budgétaire de 72 000 \$

Saint-Hyacinthe, le 22 janvier 2016 – La MRC des Maskoutains bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 72 000 \$ dédiée au Programme RénoRégion à la suite d'une entente signée avec la Société d'Habitation du Québec. Ce programme a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence.

En vigueur depuis décembre 2015, il résulte de la fusion des programmes RénoVillage et Réparations d'urgence pour lesquels les enveloppes budgétaires étaient épuisées depuis 2013.

RénoRégion offre une aide financière sous forme de subvention pouvant atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles sans toutefois dépasser une somme maximale de 12 000 \$ par bénéficiaire. Les résidences éligibles à ce programme sont celles dont la valeur, sans le terrain, est évaluée à 100 000 \$ ou moins.

Pour soumettre une demande

Les citoyens intéressés sont invités à s'adresser à la MRC des Maskoutains ou au bureau de leur municipalité pour obtenir le formulaire d'inscription et des informations sur les critères d'admissibilité et les travaux reconnus aux fins du programme.

Dès réception du formulaire, la MRC assurera le suivi du dossier en effectuant les inspections nécessaires, l'accompagnement pour la préparation de devis pour les travaux, le suivi de l'approbation de la demande par la SHQ, le suivi de la réalisation des projets et l'octroi du financement.

La date limite d'inscription est le **31 mars 2016**. Pour de plus amples informations, communiquez avec madame Émilie Petitclerc de la MRC des Maskoutains, au 450 774-3159 afin de laisser vos coordonnées et notre représentant vous contactera afin de valider votre admissibilité et celle des travaux à effectuer.

Source :
Denyse Bégin
Agente de communication
MRC des Maskoutains
450 768-3001
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca

Défi OSEntreprendre

Les nouveaux entrepreneurs de la grande région de Saint-Hyacinthe invités à participer

Saint-Hyacinthe, le 26 janvier 2016 – Le Défi OSEntreprendre, connu jusqu'à tout récemment sous le nom de Concours québécois en entrepreneuriat, est lancé aujourd'hui au niveau local. Dans le cadre de cette 18^e édition du concours, la MRC des Maskoutains, en collaboration avec la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains et Saint-Hyacinthe Technopole, invite les nouveaux entrepreneurs de la grande région de Saint-Hyacinthe à déposer leur candidature. Ils ont jusqu'au 14 mars, à 16 heures, pour le faire.

Les entrepreneurs, de 18 ans ou plus, qui ont créé leur entreprise ou qui sont en voie de le faire peuvent soumettre leur projet à ce concours qui, chaque année, constitue un événement à ne pas manquer.

Sur la scène locale, les entrepreneurs les plus méritants de la MRC des Maskoutains seront récompensés par une bourse de 500 \$. De plus, les gagnants de la finale locale accéderont aux autres échelons du concours et courront ainsi la chance de remporter l'une des bourses de 10 000 \$ (1^{er} prix) ou de 5 000 \$ (2^e prix) offertes au niveau national.

Admissibilité et catégories

Tout adulte (ou groupe d'adultes) d'au moins 18 ans résidant au Québec et ayant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent est éligible. Un entrepreneur ou un groupe d'entrepreneurs peut soumettre un seul projet en Création d'entreprise par édition, et ce dernier doit être inscrit dans une seule catégorie. Les candidats doivent fournir un plan d'affaires qui inclut des prévisions d'affaires sur deux ans.

Pour être éligibles, les projets d'affaires ou entreprises ne doivent pas avoir obtenu de revenus de vente avant le 1^{er} avril 2015, c'est-à-dire qui n'ont pas eu de commandes ou de contrats, en voie de réalisation ou réalisés, qu'ils soient encaissés ou non avant cette date.

Dans le cas de projets visant la création d'une entreprise, son démarrage doit être fixé, au plus tard, au 31 décembre 2016.

Les entreprises sont classées dans l'une ou l'autre de ces catégories :

- Bioalimentaire;
- Commerce;
- Économie sociale;
- Exploitation, transformation, production;
- Innovations technologique et technique;
- Services aux entreprises;
- Services aux individus.

Les entrepreneurs ayant participé au concours il y a plus de cinq ans, et dont l'entreprise a pris de l'expansion depuis, peuvent poser leur candidature au Prix Réussite inc. Les dossiers pour cette catégorie seront évalués au niveau régional et les gagnants accéderont à la grande finale nationale.

Une tonne de fierté

Le Défi OSEntreprendre constitue une opportunité unique de rayonnement et une magnifique reconnaissance pour les nouveaux entrepreneurs du Québec. Le concours est un puissant générateur de fierté qui prend racine dans la mobilisation des réseaux pédagogiques, économiques et sociaux partout au Québec, et ce, depuis 2008.

Pour toute information et pour s'inscrire au niveau local, veuillez communiquer avec madame Nathalie Delorme, conseillère au développement entrepreneurial et mentorat, à la MRC des Maskoutains, au 450 768-3007 ou par courriel à ndelorme@mrcmaskoutains.qc.ca.

Source :
Denyse Bégin
Agente de communication
MRC des Maskoutains
450 768-3001
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca

ÉCOLO + ÉCONO TRANSPORT COLLECTIF

LOISIRS

ÉTUDES

CINÉMA

TRAVAIL

ACTIVITÉS

FAMILLE

AMIS

L'autobus près de chez vous!

Je m'inscris gratuitement et je m'informe au 450 774-3173
tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca
www.mrcmaskoutains.qc.ca

 MRC Maskoutains
La grande région de Saint-Hyacinthe
Terra d'Innovation

LA PRÉSENTATION / SAINT-BARNABÉ-SUD / SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE
SAINT-DAMASE / SAINT-DOMINIQUE / SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
SAINTE-MADELEINE / SAINTE-MARIE-MADELEINE / SAINT-HUGUES
SAINT-HYACINTHE / SAINT-JUDE / SAINT-LIBOIRE / SAINT-LOUIS / SAINT-PIE
SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU / SAINT-SIMON / SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON

Dès le 7 mars, présentez-vous à l'école de votre secteur pour inscrire votre enfant. Ayez avec vous le **certificat de naissance de votre enfant et deux preuves de résidence.**
Faites vite, les places sont limitées !

La réussite de votre enfant passe par vous...

Découvrir le plaisir de l'école à 4 ans !

Vous souhaitez préparer votre enfant à sa future entrée à la maternelle?
Profitez du programme Passe-Partout !

Passe-Partout, c'est des rencontres pour les enfants !

Deux fois par mois, au cours de l'année scolaire, votre enfant aura rendez-vous à l'école avec d'autres enfants pour apprendre tout en s'amusant. On lui proposera des expériences semblables à celles qu'il vivra à la maternelle.

Passe-Partout, c'est aussi des ateliers pour les parents et des activités que vous partagerez avec votre enfant!

Une fois par mois, en soirée, les parents et les enfants vivront un moment privilégié en participant à des activités inoubliables. Il vous sera aussi possible d'échanger avec d'autres parents.



Passe partout

**UN SOUTIEN
À LA COMPÉTENCE
PARENTALE**

C'est le temps des inscriptions pour l'automne prochain! Pour ce faire, communiquez avec l'équipe Passe-Partout au 450-773-8401, poste 6557

Commission
scolaire
DE SAINT-HYACINTHE



Pour cette édition de votre chronique municipale, deux thèmes sont abordés, soit la sécurité dans les transports scolaires et le programme Échec au crime. Bonne lecture à vous !

Nous rappelons à la population l'existence du programme « Échec au crime » que certains connaissent déjà. Au cours des prochains mois sur le territoire des Maskoutains, ce programme fera l'objet d'une plus grande promotion soit par la présence d'affiches, la remise de documentation aux citoyens, des références données lors d'interventions policières, etc.



LE POUVOIR DES YEUX DU PUBLIC

Échec au crime est un programme de signalement **100 % anonyme** qui s'adresse aux citoyens désireux de transmettre de l'information sur des événements dont ils ont été témoins ou sur lesquels ils disposent de renseignements.

Vous composez le

1-800-711-1800

Notre engagement est de ne pas vous retracer. Nous n'avons pas d'afficheur, nous ne voulons pas votre nom et vous ne serez pas convoqué devant le tribunal.

NOUS SOMMES 100 % ANONYME

Échec au crime est affilié à Crime Stoppers, présent dans 25 pays dans le monde. Et cela donne des résultats, depuis sa création au Québec, près de 25 000 dossiers dont 390 millions \$ de biens et drogues saisis grâce à l'information du public. Plus précisément, 45 dossiers en 2014 dans Brome Missisquoi et Haute Yamaska.

(Source : Organisme Échec au crime)

SÉCURITÉ DANS LE TRANSPORT SCOLAIRE

La campagne de sécurité dans le transport scolaire « M'as-tu vu ? », une collaboration de la Fédération des transporteurs par autobus (FTA) et de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) se déroulera cette année du 1^{er} au 12 février 2016. Cette 28^e campagne annuelle vise à rappeler l'importance de demeurer vigilant dans les zones scolaires, en présence des enfants et des autobus d'écoliers.



Comme le plus grand danger dans le transport scolaire se situe à l'extérieur de l'autobus, comme automobiliste vous pouvez contribuer à la sécurité des enfants lorsque vous circulez en présence d'un autobus scolaire que ce soit sur la route ou en zone scolaire.

Comme automobiliste

- Soyez attentif à la signalisation en zone scolaire ainsi qu'aux abords et dans la cour d'école.
- Soyez toujours vigilant en présence d'un autobus scolaire.
- Soyez respectueux des règles du Code de la sécurité routière, particulièrement en présence d'enfants.



La Sûreté du Québec vous informe



Infos
PRATIQUE |

 MRC des
Maskoutains
Un monde à votre mesure

Comme parents

Revoyez régulièrement avec votre enfant les règles de sécurité à observer autour et à l'intérieur des autobus :

- Je me rends à l'avance à l'arrêt d'autobus pour éviter de courir.
- J'attends l'autobus en file sans bousculer les autres.
- J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de m'en approcher.
- Je monte dans l'autobus en file et je tiens la rampe.
- Je me dirige vers ma place et m'assois immédiatement.
- Je laisse l'allée libre de tout objet.
- J'évite de distraire le conducteur ou la conductrice.
- Je laisse mes objets dans mon sac.
- Je garde les bras et la tête à l'intérieur de l'autobus en tout temps.
- Je ne jette aucun objet ou aliment par la fenêtre ou sur le plancher de l'autobus.
- Je reste assis tout au long du trajet, jusqu'à ce que l'autobus se soit complètement arrêté.
- Je m'éloigne de l'autobus dès que j'en suis descendu et je reste loin des roues.
- Je compte dix pas en sortant de l'autobus avant de traverser devant.
- Je m'assure que le conducteur ou la conductrice m'ait bien vu avant de traverser devant l'autobus.
- Je passe devant l'autobus, puis je regarde à gauche, à droite et encore à gauche avant de traverser la rue.
- J'attends les consignes du conducteur ou de la conductrice lorsque j'échappe un objet sous l'autobus. S'il est impossible de lui parler, j'attends que l'autobus se soit éloigné avant de ramasser l'objet.
- Je ne passe jamais derrière l'autobus scolaire.

Durant cette campagne, les patrouilleurs de la MRC des Maskoutains seront présents aux abords des écoles et sur les trajets empruntés par les autobus d'écoliers afin de s'assurer du respect de la signalisation par les automobilistes.

En terminant, voici un rappel d'un article du Code de la sécurité routière concernant le dépassement d'un autobus scolaire : **Amende prévue : 200 \$ et 9 points d'inaptitude.**

(Source : SAAQ, Fédération des transporteurs par autobus)

**FÉDÉRATION
DES TRANSPORTEURS
PAR AUTOBUS** 

Sergente Karine Picard
Coordonnatrice et responsable des relations avec la communauté
MRC des Maskoutains
Bureau : 450 778-8500, poste 110



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, dûment convoquée et tenue le 5 janvier 2016 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Madame Hélène Dufault et messieurs Réjean Rajotte, Michel Brouillard, Stéphan Hébert et André Lévesque, formant le quorum

ÉTAIT ABSENT : poste vacant du siège#1

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 01-01-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour :

EN Y AJOUTANT :

- 6.10 OMH - nomination
- 6.11 Comité bibliothèque municipale - nomination
- 7.3 Offre d'emploi – secrétaire incendie
- 10.1 Demande d'appui - dézouage
- 11.2 Justice alternative - demande

EN Y MODIFIANT :

- 6.3 Embauche à l'entretien ménager – Nancy St-Pierre
- 6.9 Comité de revitalisation de la rivière Chibouet - demande d'appui financier
- 8.2 Entériner achat urgent – biodisque

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution numéro 02-01-2016

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er décembre 2015 et des deux séances extraordinaires du 8 décembre 2016.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

Aucun.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 03-01-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 5 janvier 2016 :

Comptes pour approbation :	58 771,07\$
Salaires :	42 269,94\$
Comptes à payer :	26 156,26\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 5 janvier 2016, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 DIVERS RAPPORTS DE M. LE MAIRE

MRC – service de préventionniste

Carrière et Sablière – montant à venir

MRC - Schéma d'aménagement en attente d'une réponse de Québec

6.3 EMBAUCHE À L'ENTRETIEN MÉNAGER – NANCY ST-PIERRE

Résolution numéro 04-01-2016

Considérant la résolution 286-12-2015;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'embaucher madame Nancy St-Pierre au poste d'entretien ménager en date du 12 décembre 2015, aux conditions de l'offre d'emploi. Il est à noter que madame St-Pierre sera en probation pour une période de 3 mois.

6.4 CONTRAT – CIB (SOUTIEN TECHNIQUE)

Résolution numéro 05-01-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat de soutien pour l'année 2016 avec la compagnie CIB au coût de 3 640,00\$ avant taxes.

6.5 ÉLECTIONS PARTIELLES 2016 - SALAIRES

Point annulé.

6.6 OMH – BUDGET RÉVISÉ 2015

Résolution numéro 06-01-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter le budget révisé 2015 de l'OMH de Sainte-Hélène-de-Bagot. La part de la municipalité représente 4 925,00\$.

6.7 OMH - BUDGET 2016

Résolution numéro 07-01-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter le budget 2016 de l'OMH de Sainte-Hélène-de-Bagot. La part de la municipalité représente 5 053,00\$.

6.8 OBV YAMASKA - ADHÉSION 2016

Résolution numéro 08-01-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion pour l'année 2016 au coût de 50,00\$ taxes incluses.



6.9 COMITÉ DE REVITALISATION DE LA RIVIÈRE CHIBOUET - DEMANDE D'APPUI FINANCIER

Résolution numéro 09-01-2016

Considérant la demande du comité de revitalisation de la rivière Chibouet du 3 décembre 2015 en lien avec une demande d'appui financier;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Stephan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de remettre un chèque de 250,00\$ au comité de revitalisation de la rivière Chibouet pour leurs activités.

6.10 OMH - NOMINATION

Résolution numéro 10-01-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de nommer monsieur Réjean Rajotte pour siéger sur le comité de l'OMH. Monsieur Rajotte reprend le mandat de madame Hélène Dufault qui était de 3 ans, se terminant le 7 février 2018.

6.11 COMITÉ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE - NOMINATION

Résolution numéro 11-01-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Stéphane Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de nommer monsieur Réjean Rajotte pour siéger sur le comité de la bibliothèque municipale.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT DU SERVICE INCENDIE

Point reporté au prochain conseil.

7.2 ACHATS DU SERVICE INCENDIE

Point annulé.

7.3 OFFRE D'EMPLOI - SECRÉTAIRE-INCENDIE

Résolution numéro 12-01-2015

Considérant que la tâche administrative devient de plus en plus demandante et grandissante d'année en année pour les municipalités exploitant un service incendie;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de mandater la directrice générale afin d'embaucher une personne pour le poste de secrétaire-incendie à temps partiel.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 ACHAT(S) DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 13-01-2016

Sur proposition de Stéphane Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

- Pièces pour pelle 455,58\$ (avant taxes)

8.2 ENTÉRINER ACHAT URGENT - BIODISQUE

Résolution numéro 14-01-2016

Considérant un bris à l'usine d'épuration des eaux usées;

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Stéphane Hébert, il est résolu, à l'unanimité, d'entériner l'achat urgent d'un boîtier pour un palier à semelle séparable. L'achat a été fait à la Compagnie Wajax au coût de 6 136,19\$ avant taxes.

8.3 TÉTRA TECH - HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LA FUTURE USINE DES EAUX USÉES

Résolution numéro 15-01-2016

Considérant des demandes supplémentaires de la part du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) en lien avec la future usine des eaux usées;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la compagnie Tétra Tech à nous facturer (jusqu'à un montant maximum de 3 000,00\$ avant taxes) en lien avec les demandes supplémentaires du MAMOT.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RÉGIE DES DÉCHETS

Madame Hélène Dufault nous informe sur la Régie des déchets pour le mois de décembre 2015.

9.2 SUBSTITUT - RÉGIE DES DÉCHETS

Point annulé.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 DEMANDE D'APPUI - DÉZONAGE

Point reporté.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT DES LOISIRS

Monsieur Réjean Rajotte (conseiller et président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

11.2 JUSTICE ALTERNATIVE - DEMANDE

Résolution numéro 16-01-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'offrir un local à titre gratuit (pour desservir notre population) à l'organisme Justice Alternative sous toute réserve d'entente avec la direction générale.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 17-01-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h40.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, tenue le 2 février 2016 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil, au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS: monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3, monsieur André Lévesque, conseiller #4

SONT ABSENTS : poste vacant du siège #1, monsieur Stéphan Hébert, conseiller #2, monsieur Michel Brouillard, conseiller #5, madame Hélène Dufault, conseillère #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

Messieurs André Lévesque, conseiller #4 et Réjean Rajotte, conseiller #3, constatent qu'il n'y a pas quorum à 19h30.

20h30, ajournement de l'assemblée.

La séance reprendra le 11 février 2016 à 19h30 au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

Yves Petit, maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, ajournée le 2 février 2016 à 19h30 et reportée le 11 février 2016 à 19h30, à l'endroit habituel des séances du conseil, au 379, 7^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : monsieur Stéphan Hébert, conseiller #2, monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3, monsieur André Lévesque, conseiller #4, monsieur Michel Brouillard, conseiller #5, madame Hélène Dufault, conseillère #6

EST ABSENT : poste vacant du siège #1

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Yves Petit.

La directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Prendre note que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à tous les membres du conseil (article 156 du Code municipal du Québec).

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 18-02-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour et de laisser le point divers ouvert et d'y ajouter et/ou modifier :

EN Y AJOUTANT :

- 6.8 Démission de Maxime Bolestridge – journalier aux travaux publics
- 6.9 Annonce du feuillet paroissial – 2016
- 6.10 ADMQ – formation

- 6.11 Annulation résolution 287-12-2015
- 6.12 Comptes à payer
- 6.13 Relocalisation des bureaux municipaux
- 6.14 Annulation de la résolution 253-11-2015
- 6.15 Croquis – futurs bureaux municipaux
- 6.16 Reprise de possession du bail – 375, 7^e Avenue
- 7.6 Appareils respiratoires – test annuel 2016

7.7 Nomination de Francis Rajotte – agent administratif au service incendie

7.8 Achat – ordinateur portable

7.9 Formation pompier 1 – William Charpentier

8.2 Achat – pompe à bisulfite et chlore – usine de filtration de l'eau potable

8.5 Achat – moteur surpresseur – usine d'épuration des eaux usées

8.6 Achat – ordinateur portable

8.7 Achat – amortisseur de jet

8.8 Paysagement Lapierre – mosaïque – contrat 2016-2017-2018

10.1 CCU - nominations

EN Y MODIFIANT

11.2 Permis de boisson – événements 2016 du Comité des loisirs Ste-Hélène

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Résolution numéro 19-02-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 janvier 2016.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

5. COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

- Refus de subvention pour les bureaux municipaux (PIQM volet 5.1)
- Ristourne MMQ

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 20-02-2016

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 28 janvier 2016 :

Comptes pour approbation :	113 031,64\$
Salaires :	38 146,40\$
Comptes à payer :	94 222,18\$



et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 28 janvier 2016, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.2 DIVERS RAPPORTS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Persévérance scolaire
- Mesured'urgence
- Supra local

6.3 AMDQ 2016 - RENOUVELLEMENT

Résolution numéro 21-02-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion et l'assurance, pour l'année 2016, à l'ADMQ (Association des Directeurs Municipaux du Québec) au coût de 726,00\$ avant taxes.

6.4 ADMQ - CONGRÈS 2016

Résolution numéro 22-02-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de permettre à la directrice générale d'assister au congrès annuel 2016 de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) au coût de 503,00\$ avant taxes. De plus, que les frais de déplacement, d'hébergement et de repas lui soient remboursés selon le règlement 468-2014.

6.5 LES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE FÉVRIER 2016

Résolution numéro 23-02-2016

Considérant que le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents de la MRC des Maskoutains s'élève à 79,6 % chez les filles et 67,9 % chez les garçons;

Considérant que selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 21,7%;

Considérant que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur:

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

Considérant que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômé);

Considérant qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

Considérant que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie Est lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

Considérant que le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre qualifiée;

Considérant que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

Considérant que Mission Persévérance Montérégie Est organise du 15 au 19 février l'édition 2016 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la Montérégie Est;

Considérant que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Lévesque, il est résolu, à l'unanimité :

De déclarer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité;

D'appuyer Mission Persévérance Montérégie Est et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de la Montérégie Est une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;

De faire parvenir copie de cette résolution à MISSION PERSÉVÉRANCE MONTÉRÉGIE EST.

6.6 RÉSEAU BIBLIO - RENOUVELLEMENT 2016

Résolution numéro 24-02-2016

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat de l'affiliation avec Réseau Biblio pour l'année 2016 au montant de 8 053,80\$ avant taxes.



6.7 MATINÉE GOURMANDE – ÉDITION 2016 – DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION

Résolution numéro 25-02-2016

Considérant la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2016, chapeauté par le Développement économique de la MRC des Maskoutains (DEM) et financé dans le cadre du Pacte rural maskoutain;

Considérant que cet événement vise à faire la promotion de l'achat local, à donner une visibilité et à permettre un développement des entreprises agroalimentaires tout en mobilisant les citoyens d'un milieu;

Considérant que les Matinées gourmandes sont offertes à un maximum de neuf municipalités rurales, à raison d'une visite par municipalité, un samedi de 9 h à 13 h;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité :

De déclarer l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes, un samedi de 9 h à 13 h.

De déclarer à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'évènement, dont une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau potable, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

De déclarer à fournir une personne ressource (bénévole ou employé) qui travaillera à la mise en place de la Matinée gourmande sur son de territoire, un samedi de 9 h à 13 h.

De déclarer à organiser, en partenariat avec son milieu, des activités connexes à l'évènement des Matinées gourmandes.

6.8 DÉMISSION DE MAXIME BOLESTRIDGE – JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

Résolution numéro 26-02-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de prendre acte de la démission de Maxime Bolestridge comme journalier aux travaux publics.

6.9 ANNONCE DU FEUILLET PAROISSIAL - 2016

Résolution numéro 27-02-2016

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler l'annonce de la municipalité dans le feuillet paroissial pour l'année 2016, au coût de 100,00\$ sans taxes.

6.10 ADMQ - FORMATION

Résolution numéro 28-02-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'inscription de la directrice générale et de la directrice générale adjointe à la formation en

lien avec la gestion financière municipale, au coût de 295,00\$ par personne avant taxes, par l'ADMQ (Association des Directeurs Municipaux du Québec) le 12 avril 2016.

6.11 ANNULATION RÉOLUTION 287-12-2015

Résolution numéro 29-02-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à l'unanimité, d'annuler la résolution 287-12-2015 en lien avec l'adhésion 2016 à l'UMQ.

6.12 COMPTES À PAYER

Résolution numéro 30-02-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 10 février 2016 :

Comptes à payer : 23 160,87\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Véronique Piché, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 10 février 2016, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière

6.13 RELOCALISATION DES BUREAUX MUNICIPAUX

Résolution numéro 31-02-2016

Considérant que le conseil est unanime au manque d'espace dans les bureaux municipaux actuels et que cela affecte l'efficacité du personnel;

Considérant la non-fonctionnalité dans les bureaux municipaux actuels;

Considérant qu'il y a unanimité sur la désuétude des bureaux actuels;

Considérant que les bureaux municipaux actuels ne sont pas adaptés aux handicapés et personnes à mobilité réduite;

Considérant que la municipalité a un besoin d'agrandir les bureaux municipaux;

Considérant que le projet de relocaliser les bureaux municipaux au 670, rue Principale (presbytère) engendre des coûts (études) trop élevés;

Considérant que le projet de relocaliser les bureaux municipaux au 670, rue Principale (presbytère) semble diviser la population;

Considérant que l'édifice au 670, rue Principale (presbytère) n'est aucunement adapté aux handicapés et aux personnes à mobilité réduite;

Considérant que le conseil est unanime au fait de dire que le statu quo n'est pas envisageable et que la situation ne peut perdurer.



Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à la majorité :

De faire faire des croquis dans le but d'agrandir les bureaux municipaux actuels, et ce jusqu'au 375, 7^e Avenue;

De mandater une firme d'architecte pour réaliser les plans pour construction, une fois les croquis acceptés par les membres du conseil.

Prendre note que cette résolution annule la résolution 94-04-2015 et toutes autres résolutions qui découlaient de ladite résolution annulée.

LE VOTE EST DEMANDÉ :

Stéphan Hébert (conseiller #2)	- pour
Réjean Rajotte (conseiller #3)	- pour
André Lévesque (conseiller #4)	- pour
Michel Brouillard (conseiller #5)	- pour
Hélène Dufault (conseillère #6)	- contre

Sur quatre (4) pour et un (1) contre, cette résolution est adoptée à la majorité des membres votants du conseil.

Madame Hélène Dufault (conseillère #6) veut préciser qu'elle vote contre, parce qu'elle maintient le fait que la relocalisation des bureaux municipaux devrait s'effectuer dans la totalité de l'immeuble au 670, rue Principale (presbytère), sans locataire et sans agrandissement.

6.14 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 253-11-2015

Résolution numéro 32-02-2016

Considérant la résolution 31-02-2016;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à la majorité, d'annuler la résolution 253-11-2015 en lien avec l'appel d'offres d'architecte pour mise aux normes et agrandissement de l'immeuble au 670, rue principale – futur bureau municipal.

6.15 CROQUIS – FUTURS BUREAUX MUNICIPAUX

Résolution numéro 33-02-2016

Considérant la résolution 31-02-2016;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Stéphan Hébert, il est résolu, à la majorité, de mandater un technicien pour dessiner les futurs bureaux municipaux en fonction des besoins des employés municipaux.

LE VOTE EST DEMANDÉ :

Stéphan Hébert (conseiller #2)	- pour
Réjean Rajotte (conseiller #3)	- pour
André Lévesque (conseiller #4)	- pour
Michel Brouillard (conseiller #5)	- pour
Hélène Dufault (conseillère #6)	- contre

Sur quatre (4) pour et un (1) contre, cette résolution est adoptée à la majorité des membres votants du conseil.

6.16 REPRISE DE POSSESSION DU BAIL – 375, 7^E AVENUE

Résolution numéro 34-02-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à la majorité, d'enclencher le processus de reprise du bail au 375,7e avenues, dans le but de démolir l'immeuble pour les futurs bureaux municipaux.

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 RAPPORT DU SERVICE INCENDIE

Dépôt du rapport du service incendie pour le mois de janvier 2016.

7.2 ACHATS DU SERVICE INCENDIE

Résolution numéro 35-02-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de permettre les achats suivants :

- 1 habit de combat 2 030,00\$ (avant taxes)
- 1 formation pour 20 personnes
(RCR /DEA / collier cervical / planche dorsale...)
938,00\$ (avant taxes)

7.3 ASSOCIATION DES CHEFS EN INCENDIE DU QUÉBEC – RENOUELEMENT 2016

Résolution numéro 36-02-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion à l'Association des chefs en incendie du Québec pour l'année 2016, au coût de 245,00\$ avant taxes.

7.4 GPI - FACTURATION

Résolution numéro 37-02-2016

Considérant l'entente avec la compagnie GPI pour la prévention 2016;

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Hélène Dufault il est résolu, à l'unanimité, d'effectuer le paiement d'un de quatre (1 de 4) au coût de 3 100,00\$ avant taxes.

7.5 VENTE - CAMION INCENDIE

Résolution numéro 38-02-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de vendre le camion incendie 646 par le biais du Centre de Services Partagés du Québec.

7.6 APPAREILS RESPIRATOIRES – TEST ANNUEL 2016

Résolution numéro 39-02-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la dépense en lien avec les tests annuels sur les appareils respiratoires au coût de 100,00\$ avant taxes par appareil à la compagnie Arsenal.

7.7 NOMINATION DE FRANCIS RAJOTTE – AGENT ADMINISTRATIF AU SERVICE INCENDIE

Résolution numéro 40-02-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de nommer Francis Rajotte au poste



d'agent administratif au service incendie.

Prendre note que cette résolution abroge la résolution 12-01-2016.

7.8 ACHAT – ORDINATEUR PORTABLE/SURFACE

Résolution numéro 41-02-2016

Considérant la nouvelle nomination au service incendie (résolution 40-02-2016);

Sur proposition d'Hélène Dufault, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat d'un ordinateur portable/surface pour un maximum de 1 000,00\$ avant taxes et d'en faire faire l'installation par l'informaticien de la municipalité.

7.9 FORMATION POMPIER 1 – WILLIAM CHARPENTIER

Résolution numéro 42-02-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser la formation de pompier 1 pour William Charpentier au coût de 3 859,00\$ avant taxes chez EducExpert.

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 ACHAT – POMPE À BOUES – USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Résolution numéro 43-02-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat d'une pompe à boue pour l'usine d'épuration des eaux usées au coût de 6 812,00\$ avant taxes, à la compagnie Dickie Moore.

8.2 ACHAT – POMPE À BISULFITE ET CHLORE – USINE DE FILTRATION DE L'EAU POTABLE

Résolution numéro 44-02-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat d'une pompe pour l'usine de filtration de l'eau potable au coût de 7 851,22\$ avant taxes, à la compagnie Chem Action.

8.3 ACHAT – POMPE PUIITS PE1

Résolution numéro 45-02-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Hélène Dufault, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat d'une pompe pour le puits PE1 au coût de 4 975,00\$ avant taxes, à la compagnie Bisson Service.

8.4 ACHAT DE SERVICE – ESSIDES

Résolution numéro 46-02-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat de service pour l'évaluation de l'influence des eaux de surface sur l'eau captée au puits qui alimente le réseau d'aqueduc au coût de 2 670,00\$ avant taxes, à la compagnie Richelieu Hydrogéologie inc.

8.5 ACHAT – MOTEUR SURPRESSEUR – USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Résolution numéro 47-02-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat d'un moteur surpresseur pour l'usine d'épuration des eaux usées au coût de 1 200,00\$ avant taxes à la compagnie Moteur électrique Bisailon.

8.6 ACHAT – ORDINATEUR PORTABLE/SURFACE

Résolution numéro 48-02-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat d'un ordinateur portable/surface pour le service de la voirie, pour un maximum 1 000,00\$ avant taxes et d'en faire faire l'installation par l'informaticien de la municipalité.

8.7 ACHAT – AMORTISSEUR DE JET

Résolution numéro 49-02-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser l'achat d'un amortisseur à jet pour le service des travaux publics, au coût de 915,00\$ avant taxes auprès de Stelem.

8.8 PAYSAGEMENT LAPIERRE – MOSAÏQUE – CONTRAT 2016-2017-2018

Résolution numéro 50-02-2016

Sur proposition de Stéphan Hébert, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de donner à contrat pour une période de trois ans (2016 – 2017 – 2018) l'entretien de la mosaïque à l'entrée du village de la municipalité à Paysagement Lapierre.

Les coûts sont de :
1 940,00\$ (avant taxes) pour l'année 2016
1 980,00\$ (avant taxes) pour l'année 2017
2 020,00\$ (avant taxes) pour l'année 2018

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 RÉGIE DES DÉCHETS

Point annulé.

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 CCU – NOMINATIONS

Point reporté.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 RAPPORT DES LOISIRS

Monsieur Réjean Rajotte (conseiller et président des loisirs) nous informe sur les loisirs.

11.2 PERMIS DE BOISSON – ÉVÉNEMENTS 2016 DU COMITÉ DES LOISIRS STE-HÉLÈNE

Résolution numéro 51-02-2016

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le Comité des loisirs Ste-Hélène



à faire la demande d'un permis de boisson pour les événements 2016 suivants :

- Soirée Casino
- Fête de l'Halloween
- Fête Nationale
- Soirée reconnaissance des bénévoles
- Souper Méchoui

11.3 DEMANDE DE L'ÉCOLE - DÉFI SQ

Résolution numéro 52-02-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, appuyée par André Lévesque, il est résolu, à l'unanimité, de faire un don pour couvrir les frais de transport (3 autobus) pour les élèves de l'école Plein Soleil pour le Défi SQ (17 juin 2016) au montant de 596,26\$.

11.4 APPUIE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT RURAL LOISIRS STE-HÉLÈNE

Résolution numéro 53-02-2016

Considérant que le Comité des loisirs Ste-Hélène veut faire l'aménagement de lignes permanentes sur le terrain de soccer;

Considérant que le Comité des loisirs Ste-Hélène veut aménager une surface de deck-hockey sur la patinoire déjà existante ou sur une autre surface;

Sur proposition d'André Lévesque, appuyée par Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité :

D'autoriser le comité des loisirs de Ste-Hélène à faire une demande auprès du Fonds de développement rural;

D'autoriser la technicienne en loisir à signer tous documents;

D'accepter de défrayer 50% des coûts qui ne seront pas couverts par la subvention du Fonds de développement rural en collaboration avec le Comité des loisirs Ste-Hélène.

12. SUJETS DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 54-02-2016

Sur proposition de Michel Brouillard, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 21h30.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Yves Petit, maire

Véronique Piché, Directrice générale et secrétaire-trésorière



Sainte-Hélène-de-Bagot



ANNIVERSAIRES MOIS DE FÉVRIER



M. Michel Brouillard.....	05
M. Marcel Belval.....	15
Mme Raymonde Brouillard.....	16
M. Paul-André Bouthillette.....	24
M. Jean Gauthier.....	24
Mme Francine Fluet.....	27
Mme Marie-Claire Hébert.....	27
M. Gabriel Paré.....	28
M. Roger Nantel.....	29

ACTIVITÉ DU MOIS

Mercredi le 20 janvier : début des cours de danse

*Les membres du comité de la FADOQ de Sainte-Hélène-de-Bagot souhaitent à tous ses membres :
une Bonne et Heureuse Année; Santé, Bonheur et Paix.*

DÉBUT COURS DE DANSE

session hiver 2016

(pour débutant et intermédiaire) à 18h45

Réservez votre place.

Gisèle Laliberté

Pour la FADOQ Sainte-Hélène-de-Bagot



Nouveauté à Sainte-Hélène-de-Bagot

BINGO

Quand : tous les 2^e jeudi du mois

Lieu : OTJ (425, 6^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot)

Vente des cartes : 19h00

Bingo : 19h30

Bienvenue à tous



Nos annonceurs ENCOURAGEZ-LES



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



Centre de Rénovation A.L. Inc.
Vitrerie Maskoutaine
Serrurerie A.L. Inc.

2740, boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe QC
J2R 1P8

André Leroux
Président
RBQ 2310-0340-16

Tél. : 450 773-3408
Fax : 450 773-9753



La Coop
Sainte-Hélène



Matériaux de construction - Quincaillerie
Moulées - Engrais - Semences
Herbicides - Centre de jardin

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2666 coopste-helene.qc.ca

DEGRANDPRÉ
Puits artésiens

Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau

5224, boul. St-Joseph, Drummondville QC J2A 3V9
389, boul. Bois-Francis N, Victoriaville QC G6P 1G8
819 472-3286 / 819 751-3286



450 793-2908
info@horizongraphique.com
210, Saint-Patrice
Saint-Liboire Qc J0H 1R0

www.horizongraphique.com

 vêtements  graphisme  objets promo

 impression  grand format

RBQ 8348-4337-09



Projet clé en main
Pose de portes et fenêtres
Revêtement extérieur
Gestion de projet
Projet domiciliaire
Garantie Maison Neuve
Installation de murs et
de planchers préfabriqués

450 791-2221
PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0



Sophie Joubert
décoratrice designer



Services complets de décoration
d'aménagement intérieur

450 791-2328
SUR RENDEZ-VOUS

Télec. : 450 791-2458
d.deco.design@hotmail.com



DF COFFRAGES INC.
RÉSIDENTIEL • COMMERCIAL • AGRICOLE

- ♦ FONDATION DE TOUS GENRES
- ♦ CONSTRUCTION DE TOUS GENRES
- ♦ MINI EXCAVATION ET CASSAGE DE BÉTON
- ♦ GRUE DE 18 TONNES
- ♦ GESTION DE PROJETS
- ♦ PROJET CLÉ EN MAIN

DAVID FLUET
MARTIN FLUET
PROPRIÉTAIRES

R.B.Q. #8335-0868-42

TÉL. : 450.888.1313
FAX : 450.791.2969

780, rue Paul-Lussier
Sainte-Hélène (QUÉBEC) J0H 1M0
www.dfcoffrages.com

Ébénisterie
Sainte-Hélène

Meubles
Salle de bain
Armoires de cuisine
SUR MESURE

RÉSIDENTIEL & COMMERCIAL

450 791-2633
432, 2^e rue, Sainte-Hélène-de-Bagot

Depuis plus de 30 ans !

REMISE À NEUF
d'armoires de cuisine
et de meubles

- RÉPARATION
- DÉCAPAGE
- FINITION

Étude notariale
Isabelle Chabot inc.

Notaire & Conseillère juridique




785, rue Principale
Ste-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
Tél.: (450) 791-2785 / Télécopieur: (450) 791-2788

courriel: ichabot@notarius.net www.isabellechabot.com

Excavation
Sylvain Plante
et Fils Inc.

217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

R.B.Q. 8102-7773-03

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin
Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




Sylvain : 450 793-2534 Bar. : 450 793-2535

GARAGE
DEBIS
ORANGE

337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- Anti-rouille
- Redressement de châssis
- Pose de pare-brise
- Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219




ISRAËL LUSSIER
COURTIER IMMOBILIER

MARTIN LUSSIER
COURTIER IMMOBILIER AGRÉE DA

450.230.6667

ROYAL LEPAGE

MULTI-SERVICES • Agence immobilière

Pour vendre ou acheter nous sommes la solution!

E-G-DION & FILS INC.
ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
PIERRE ET SERGE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE






SANS FRAIS 1 800 808-4481

IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431
521, rang Sainte-Hélène
Sainte-Hélène-de-Bagot Qc
J0H 1M0

Efficacité et expérience depuis plus de 25 ans!

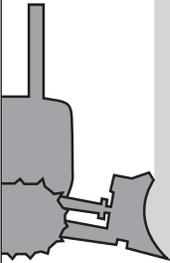
Lise Guillemette
Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900
491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0

Luc Déry
terrassment excavation inc.

- ▾ Pelle
- ▾ Déneigement
- ▾ Rouleau compacteur
- ▾ Contrôle laser

780, rue Principale, Ste-Hélène
450 **791-2154**



MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE SENC.
Agent Ultramar / CST

450.791.2462
1.888.791.2462
819.477.1838

Une entreprise PROCHE
de son monde

277, 5^e Avenue
Ste-Hélène-de-Bagot QC J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823

MARCHÉ RICHELIEU
Complice de votre quotidien !

PARTY
Tente
Réservez tôt!

LOCATION DE TENTE
• Tables • Chaises • Plancher

Guy Laperle
450.278.3394



PAYSAGEMENT
Lapierre

Patrick Lapierre

Tél.: 450.791.2765

624, 2^e rue
Ste-Hélène, Qc
J0H 1M0

RBQ 5592-8188-01

- Entretien complet • Pavé-Uni • Conception & réalisation
- Terrassement • Muret d'aménagement paysager
- Plantation



PASCAL MARTIN
NOTAIRE

450 773-3111

755, Ste-Anne, Saint-Hyacinthe

pascal.martin@notarius.net



PIERRE-YVES MARTIN
ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

770, RUE PAUL-LUSSIER
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
J0H 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

LE RANCH
DES PETITS AMIS inc.



Élevage quarter horse
Cours: Cavalier 1 à 4
équitation par le jeu
Programme P'tit trot
Forfaits: Fête d'enfant,
événement, CPE et écoles

- Classe nature
- Camp de jour
- Pony-Club

273, rue Edgar
Sainte-Hélène-de-Bagot
(Québec) J0H 1M0
Tél.: (450) 791-2239
Télécopieur: (450) 791-2539

Sarah Leduc
Propriétaire

info@ranchdespetitsamis.com

ranchdespetitsamis.com



Relais Routier
Petit
Truck Stop

Luc Chicoine



450-791-2122

549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
(Autoroute 20, sortie 152)

T.450 791-2771

F.450 791-2882

- Ouvert 24 heures sur semaine
- Restaurant • Terrasse
- SERVICE RAPIDE • Spéciaux du jour
- Salle de repos • Douche

Resto
Relais Routier
152



Truck Stop

RELAYS 152 TRUCK STOP RESTAURANT 24h

Kathou

545, 3^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Enr.

526, 3^e rang
Ste-Hélène de Bagot
J0H 1M0



Stéphanie Demers
 Massothérapeute et Kinésithérapeute



251, 2^e rue
 Sainte-Hélène-de-Bagot
 splash1978@hotmail.com

450-278-3264

SYLVESTRE & ASSOCIÉS
 S.E.N.C.R.L.

Me Maryse Dubé, avocate
 1600, Girouard Ouest, bur. 236
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Z8

Bureau: (450) 773-8445
 Montréal: (514) 866-8445
 Télécopieur: (450) 773-2112
 Courriel: etude@jurisylvestre.ca

TRANSPORT
Baron
LAFLEUR



450 791-2128

274, 5^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
 Cell.: 450 278-5322 • Téléc.: 450 791-2702
transportblmf@gmail.com


 ASSEMBLÉE NATIONALE
 QUÉBEC

Bureau de circonscription
 1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
 Télécopieur : 450 546-5794
 Sans frais : 1 800 969-3793

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca



André Lamontagne
 Député de Johnson

LAFORCE MÉCANIQUE
 450-381-AUTO (2886)

LE SPÉCIALISTE  **EN RÉPARATION AUTOMOBILE**
ATELIER DE MÉCANIQUE

Disponible Traitement pour Pare-brise **Aquapel**

<p>MÉCANIQUE GÉNÉRALE (FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...)</p> <p>CHANGEMENT D'HUILE</p> <p>TÉMOIN D'ANOMALIE (MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)</p> <p>AIR CLIMATISÉ</p>	<p>VENTE ET INSTALLATION DES PNEUS</p> <p>GONFLAGE DES PNEUS À L'AZOTE</p> <p>ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES</p> <p>PETITE SOUDURE (MIG)</p> <p>VOITURES DE COURTOISIE</p>
---	--

844 RUE PAUL-LUSSIER STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
 DANS LE PARC INDUSTRIEL
 TEL 450-381-AUTO (2886)

HORAIRE HABITUEL **LUNDI AU VENDREDI**
 7H30 À 17H30



Desjardins
Caisse de la
Seigneurie de Ramezay

Coopérer pour créer l'avenir

385, rue Couture
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0 • 450-791-2476



DES ECONOMIES
À L'ABRI
DE L'IMPÔT
POUR MARTIN



Trépanier
RÉFLÉCHI

REER-CELI :
POUR VOUS SENTIR LIBRE ET PROFITER
PLEINEMENT DES GRANDS JOURS DE
VOTRE VIE

Communiquez avec votre conseiller.

Date limite pour cotiser
à vos REER : 29 février 2016

1 800 CAISSES
desjardins.com/ReerCeli

QUIZ
PAYANT
REER-CELI

PARTICIPEZ AU QUIZ PAYANT REER-CELI
QuizReerCeli.com

Du 1^{er} février au 29 février 2016, participez
au quiz payant REER-CELI et accumulez
vos chances de gagner jusqu'à 5 000\$ en
cotisation REER-CELI de Desjardins.

Aucun achat ou contrepartie requis. Détails et conditions
disponibles dans le règlement à QuizReerCeli.com.
Tirage le 15 mars 2016.

À GAGNER
LE GRAND PRIX DE
5 000 \$
EN REER
OU CELI

PLUS
4 X 1 000 \$
EN REER
OU CELI

LA NOUVELLE CARTE
REMISES WORLD

UN MONDE
DE REMISES
EN ARGENT



CONCOURS

GÉNÉREUSE
DÈS LE DÉPART*

À GAGNER : 10 000\$
DE REMISES EN ARGENT!

Du 18 janvier au 31 mars 2016,
demandez la carte Remise World
et vous pourriez gagner 10 000\$!

* Participation sans contrepartie requise. Concours se déroulant du 18 janvier au
31 mars 2016, Prix : un (1) prix de 10 000 \$, versé sous forme de crédit au
compte Desjardins Remises World MasterCard. Tirage au sort parmi les
participants le 8 avril 2016. Épreuve mathématique requise. Règlement à
desjardins.com/RemisesWorld.

NOUS SOMMES

NOMBREUX À CROIRE À LA COOPÉRATION